

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX BUECH

Séance du : 12 juillet 2012

Convocation du : 4 juillet 2012

**Objet : SERVICES AUX HABITANTS
Maison des Services au Public (MSAP).**

Fonctionnement 2013.

L'an deux mille douze, le douze juillet à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni à Saint Auban d'Oze, sous la présidence de M. Michel Mescle, Président.

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude Salles

Etaient présents : R. Fournel, G. Pitaval, B. Soulat, G. Jullien, G. Lesbros, M. Mescle, JM Bermond, R. Basset, JC Salles, B. Faure, JL Pelloux, P. Aubin.

Excusés : Francis Reynaud, Monique Barthelemy, Claudette Dargot, Alain Chevalier, Martine Barbet, Marc Rosenstiel, Maurice Chautant, Fabrice Roux, Gérard Garcin, Fleur Regord

Après autorisation des conseillers cette délibération est inscrite à l'ordre du jour de la séance.

Le Président Michel Mescle propose aux conseillers communautaires de solliciter les partenaires qui contribuent au co financement du fonctionnement de la MSAP soit l'Etat (FNADT) et la Région.

Le coût de fonctionnement annuel s'élève en moyenne à 72 000 € TTC.

Le Président suggère de solliciter le concours le plus élevé possible de ces deux administrations.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-240500199-20120712-De2012_91-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/07/2012
Publication : 17/07/2012

Pour le Président

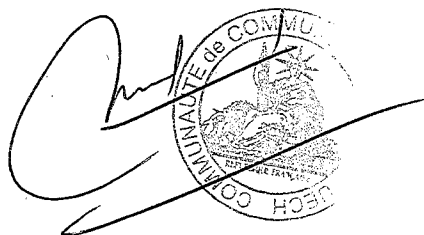


Après en avoir débattu, les membres du conseil communautaire approuvent la proposition ci dessus, et chargent le Président des démarches administratives correspondantes.

Votants = 12
Pour = 12
Contre = 0
Abstention = 0

Ainsi fait et délibéré à Saint Auban d'Oze, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président,



Michel Mescle

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-240500199-20120712-De2012_91-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/07/2012
Publication : 17/07/2012

Pour le Président

